

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR IVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Cessions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique 69197 Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 104144

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FARSANE Râla

Date de naissance :

05.01.76

Adresse :

lot les Bases 1 Dunn G Appart 5

CP 10000 CASA

Tél. : 066.000.1952

Total des frais engagés : 18970 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 22/04/2021

Nom et prénom du malade : Riffi Râla Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dermatose ZOUHAIR KANJAR

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 22/04/2021

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº P19-055041

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 104144

Nom de l'adhérent(e) : Riffi Râla

Total des frais engagés : 18970 Dhs

Date de dépôt : 22/04/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 AVR. 2021	C		300.00	<i>DR. KAWTAR</i> Dr. Kawtar Dentiste - Vénéto- prostéologique Alergologie / Laser Zéro Effet Avr. 2021 - Aboumouine

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE EL HILAL LAABOUDI Selwa 77, Rue Al Bachir Laddai Cité Plateaux - Casablanca Tél: 0522 25 04 06 - ICF: 001512200001</i>	22/4/21	1597,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

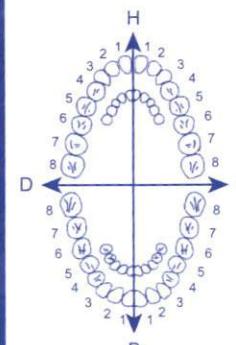
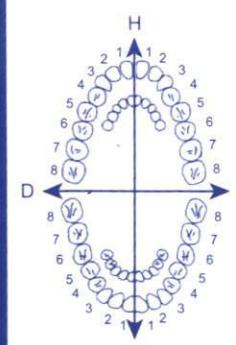
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	MONTANTS DES SOINS
G	35533411		11433553	DATE DU DEVIS
B				DATE DE L'EXECUTION
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur ZOUHAIR Kawtar

Dermatologie -Vénéreologie
Dermato - Allergologie
Dermatologie Esthétique
Laser



Casablanca, le

22 AVR. 2021

Dr Riffi Reida

1^e Curacné 20 mg N°5

152,20

x 5

1 cp le Sér x

5 mai

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Curacné 10mg cap molle b30
P.P.V : 152,20 DH



Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Curacné 20mg cap molle b30
P.P.V : 289,00 DH



(+) 289,00

x

2^e

Curacné 10 mg D

1597,20

Dr. ZOUHAIR
Professeur
Dermatologie - Vénérologie
Dermato - Allergologie
Dermatologie Esthétique / Laser

452, Abdelmoumen Center, Angle Anouar abdelmoumen, Appt N°208, 2ème étage au dessus de la brioche dorée
Tél: 05 22 86 22 20 - 0522 86 22 17 / GSM : 0661 50 63 99 / Fax : 0522 86 53 73

E-mail : zouhair.Kawtar@gmail.com البريد الإلكتروني:

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacné 10mg cap molle b30
P.P.V : 152,20 DH



Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
Ql Zenata Ain sebaa Casablanca
Curacné 20mg cap molle b30
P.P.V : 289,00 DH



6 118001 180721

PHARMACIE EL HILAL
LAABOUDI Selwa
77, Rue Al Bachir Laâjaj
Cité Plateaux - Casablanca
0522 75 96 56 - ICF 00151122300114

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacné 20mg cap molle b30
P.P.V : 289,00 DH



Maphar
Bd Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacné 20mg cap molle b30
P.P.V : 289,00 DH



6 118001 180721